



No de résolution
ou annotation

Municipalité de L'Île-d'Anticosti Procès-verbaux

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE MINGANIE MUNICIPALITÉ DE L'ÎLE-D'ANTICOSTI

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de L'Île-d'Anticosti, tenue le 3 mars 2020 à 19 h en la salle du conseil, sise au 25 B, chemin des Forestiers, Port-Menier, Île d'Anticosti, lieu ordinaire dudit conseil et conformément au Code municipal sont présents son honneur le maire John Pineault, madame la conseillère, Shawna Doucet et monsieur le conseiller, Michel Charlebois formant quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Madame la conseillère, Hélène Boulanger est absente.

Madame Diane Taillon, oma, gma, directrice générale et secrétaire-trésorière, également présente agit comme greffière.

Ouverture de la séance ordinaire du 3 mars 2020

Monsieur John Pineault, maire, ouvre la séance ordinaire du conseil du 3 mars 2020 à 19 h 10 heures après constatation du quorum.

2020-03-530 : Approbation de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 mars 2020

Ouverture de la séance;
Approbation de l'ordre du jour;
Approbation procès-verbal;

1. Administration

1. Acceptation des comptes à payer de la séance du mois de mars 2020;
2. Vente du réservoir à carburant;
3. MERN – Terrains rue Menier – Demande de projet du MERN;
4. Mois de la Jonquille – Mois d'avril – Demande d'aide financière;
5. ClicSÉQUR – Utilisateur principal – Directrice générale, secrétaire-trésorière;
6. Dépôt, présentation et avis de motion – Règlement d'emprunt – Canal Saint-Georges et passerelle;
7. FARR – Mise en place d'un système de vidéoconférence – Acceptation;
8. Entériner la nomination par le maire de deux citoyens – UNESCO;
9. Accès D – Desjardins – Directrice générale – Administrateur principal;
10. Entente de confidentialité – MERN - Signatures – Maire et DG;
11. Entente de confidentialité – Tourisme Côte-Nord - Groupe Océan inc. - Signatures – Maires et DG;

P. Personnel

1. Renouvellement assurances collectives;

2. Sécurité publique

3. Transport et Voirie

4. Hygiène du milieu

5. Frais de financement

6. Urbanisme et environnement

7. Loisirs et culture

8. Rapport des membres du conseil;

9. Varia

10. Correspondance

1. Dépôt au conseil – Lettre MAMH – Bureau de la Ministre – Scrutin le 31 mai 2020;
2. UMQ – Signature entente-cadre – Utilisation d'emprises de lignes de transports;
3. MAMH – Programme infrastructures municipales – Projet traitement de l'eau potable;

11. Période de questions

12. Clôture et levée de la séance ordinaire

Donné à Port-Menier, ce 3^e jour du mois de mars 2020



No de résolution
ou annotation

Municipalité de L'Île-d'Anticosti Procès-verbaux

Il est proposé par monsieur le conseiller, Michel Charlebois, appuyé par madame la conseillère, Shawna Doucet et résolu unanimement par les membres présents du conseil d'approuver l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil du 3 mars 2020, tel que transmis par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

2020-03-531 – Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 février 2020

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu et pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 10 février 2020, d'en être satisfaits et demandent une dispense de lecture.

Il est proposé par madame la conseillère, Shawna Doucet, appuyé monsieur le conseiller, Michel Charlebois et résolu unanimement par les membres présents du conseil, d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 10 février 2020 tel que déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

2020-03-532 : Acceptation des comptes à payer de la séance du mois de mars 2020 – 1.1

Les membres présents du conseil attestent avoir reçu la liste des comptes à payer, pour la présente séance, tel que déposée par la directrice générale et secrétaire-trésorière, et en avoir pris connaissance.

Par conséquent, il est proposé par monsieur le conseiller, Michel Charlebois, appuyé par madame la conseillère, Shawna Doucet et résolu unanimement par les membres présents du conseil, d'approuver la liste des comptes à payer du mois de mars 2020 telle que déposée par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

2020-03-533 : Vente du réservoir à carburant – 1.2

Attendu que la municipalité a en sa possession un réservoir dont elle ne fait pas usage;

Attendu que le coût de ce réservoir, transport inclus, a coûté, à la Municipalité de L'Île-d'Anticosti, 1 500 \$;

Par conséquent, il est proposé par madame la conseillère, Shawna Doucet, appuyé par monsieur le conseiller, Michel Charlebois et résolu unanimement par les membres présents du conseil d'afficher un avis public pour la vente du réservoir, doubles parois, de 2 272 litres (500 gallons) avec base pour installation d'une pompe, au plus haut soumissionnaire avec le prix de départ à 1 500 \$.

2020-03-534 : MERN – Terrains rue des Menier – Demande de projet du MERN – 1.3

Attendu que la municipalité a confirmé, par résolution du conseil, au ministère de l'Énergie et des Ressources, son intérêt à poursuivre le projet d'hébergement touristique et optait pour une location avec promesse de vente des terrains sur la rue des Menier;

Attendu qu'après une étude plus approfondie de ce projet, la municipalité en vient à la conclusion qu'elle ne peut donner suite à la poursuite du projet d'hébergement sur les terrains de la rue des Menier portant le numéro 000039 16 909 et abandonne le projet de location avec option d'achat;

Par conséquent, il est proposé par monsieur le conseiller, Michel Charlebois, appuyé par madame la conseillère, Shawna Doucet et résolu unanimement par les membres présents du conseil que la Municipalité retire sa demande de location des terrains sur la rue des Menier, avec promesse de vente par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.



No de résolution
ou annotation

Municipalité de L'Île-d'Anticosti Procès-verbaux

2020-03-535 : Mois de la Jonquille – Mois d'avril – Demande d'aide financière – 1.4

Attendu que chaque année, plus de 55 000 Québécois et Québécoises reçoivent un diagnostic de cancer, et que cette annonce représente un choc important qui se répercute dans toutes les sphères de leur vie;

Attendu que pour chaque personne touchée, une à trois personnes de son entourage prendront le rôle de proche aidant;

Attendu qu'environ quatre cancers sur dix peuvent être évités en adaptant un mode de vie sain et en mettant en place des politiques de santé qui protègent les Québécois et les Québécoises;

Attendu que la survie pour tous les cancers combinés a augmenté de 8%, passant de 55% en 1992 à 63% en 2019, et que c'est grâce au financement de recherches novatrices que nous y sommes parvenus et que nous pouvons poursuivre notre objectif d'un monde sans cancer;

Attendu que la Société canadienne du cancer est le seul organisme de bienfaisance national qui vient en aide à tous les Québécois et Québécoises atteints de tous les types de cancer et leurs proches, à travers la recherche, la prévention, l'accès à un réseau d'aide, l'information basée sur les dernières données probantes et la défense de l'intérêt public;

Attendu que la vie est plus grande que le cancer, qu'elle ne se résume pas à un diagnostic. À la chimiothérapie. Aux cicatrices. Par l'entremise de ses programmes, la Société canadienne du cancer aide les Québécois et les Québécoises à tisser des liens avec les autres et à leur assurer une qualité de vie et un bien-être;

Attendu que le mois d'avril est connu comme étant le Mois de la jonquille, qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage alors les Québécois et les Québécoises à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer;

Par conséquent, il est proposé par madame la conseillère, Shawna Doucet, appuyé par monsieur le conseiller, Michel Charlebois et résolu unanimement par les membres présents du conseil de décréter que le mois d'avril est le Mois de la Jonquille.

Que le conseil de la Municipalité de L'Île-d'Anticosti encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

Que la Municipalité accorde une aide financière de 100 \$ dans le cadre de sa campagne de financement.

2020-03-536 : ClicSÉQR – Utilisateur principal – Directrice générale, secrétaire-trésorière – 1.5;

Attendu qu'il y a lieu de nommer la directrice générale et secrétaire-trésorière, l'utilisateur principal pour ClicSÉQR, pour une meilleure gestion et contrôle des transactions;

Par conséquent, il est proposé par monsieur le conseiller, Michel Charlebois, appuyé par madame la conseillère, Shawna Doucet et résolu unanimement par les membres présents du conseil que madame Diane Taillon, oma, gma, à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à signer, au nom de la Municipalité de L'Île-d'Anticosti, les documents requis pour l'inscription à clicSÉQR et, généralement, à faire tout ce qu'elle jugera utile et nécessaire à cette fin.

QUE le ministre du Revenu soit autorisé à communiquer au représentant les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription à clicSÉQR.

2020-03-537 : Dépôt, présentation et avis de motion – Règlement d'emprunt – Canal Saint-Georges – 1.6

Attendu que la municipalité s'est engagée à faire des travaux de démolition du barrage en aval du canal afin de permettre à ZIP Côte-Nord de faire l'aménagement du canal Saint-Georges ;



No de résolution
ou annotation

Municipalité de L'Île-d'Anticosti Procès-verbaux

Attendu que la municipalité devra remplacer la passerelle qui sera démolie lors des travaux de démolition du barrage ;

Attendu que la directrice générale a déposé le projet de règlement 2020-10, règlement d'emprunt pour des travaux de démolition du barrage en aval dans le canal Saint-Georges et de construction d'une passerelle ;

Attendu qu'un avis de motion est dûment donné par monsieur le conseiller, Michel Charlebois à la séance ordinaire du conseil, du 3 mars 2020 ;

Attendu que le projet de règlement 2020-10 est dûment présenté par monsieur le conseiller, Michel Charlebois à la séance ordinaire du conseil, du 3 mars 2020 ;

Par conséquent, il est proposé par monsieur le conseiller, Michel Charlebois, appuyé par madame la conseillère, Shawna Doucet et résolu unanimement par les membres présents du conseil que le projet de règlement 2020-10, soit adopté.

Projet de règlement numéro 2020-10

Règlement décrétant un emprunt et une dépense de 159 948\$ pour des travaux de démolition du barrage en aval dans le Canal Saint-Georges et de construction d'une passerelle

Attendu que la municipalité s'est engagée à faire des travaux de démolition du barrage en aval afin de permettre à ZIP Côte-Nord de faire l'aménagement du canal Saint-Georges ;

Attendu que la municipalité devra remplacer la passerelle qui sera démolie lors des travaux de démolition du barrage ;

Attendu que la directrice générale a déposé le projet de règlement 2020-10, règlement d'emprunt pour des travaux de démolition du barrage en aval dans le canal Saint-Georges et de construction d'une passerelle ;

Attendu qu'un avis de motion est dûment donné par monsieur le conseiller, Michel Charlebois à la séance ordinaire du conseil, tenue 3 mars 2020 ;

Attendu que le projet de règlement 2020-10 est dûment présenté par monsieur le conseiller, Michel Charlebois à la séance ordinaire du conseil, tenue le 3 mars 2020 ;

Par conséquent,

Il est proposé par :

Appuyé par :

Et résolu : unanimement

Qu'il soit statué et ordonné par le présent règlement ce qui suit, à savoir :

ARTICLE 1

Que le préambule fasse partie intégrante du présent règlement.

QUE le Conseil de la Municipalité de L'Île-D'Anticosti est autorisé à faire des travaux de démolition d'un barrage et de construction d'une passerelle, dont le montant est estimé à 138 500\$, décrit comme suit, à **savoir** :

1.

Démolition du barrage	30 000 \$
TVQ	1 496 \$
Construction d'une passerelle	108 500 \$
TVQ	5 412 \$
Total :	145 408 \$

Tel qu'il appert sur la fiche des prix budgétaires, joint au présent règlement ;

2. Frais de financement

	14 540 \$
Total :	<u>159 948 \$</u>

ARTICLE 2

Le conseil de la Municipalité de L'Île-d'Anticosti est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas 159 948 \$ pour les fins du présent règlement, cette somme incluant le coût des travaux mentionnés à l'article 1, les frais de financement et les taxes.



No de résolution
ou annotation

Municipalité de L'Île-d'Anticosti Procès-verbaux

ARTICLE 3

Pour le paiement des dépenses autorisées par le présent règlement, la Municipalité de L'Île-d'Anticosti est autorisée pour l'application du présent règlement et, pour se procurer cette somme, à décréter un emprunt par billet d'un montant maximum de 159 948 \$ pour une période de vingt ans (20) ans.

Les billets seront signés par le maire et la directrice générale/secrétaire-trésorière, pour et au nom de la Municipalité de L'Île-d'Anticosti et porteront la date de leur souscription.

Les intérêts seront payables semestriellement et les échéances en capital annuellement.

ARTICLE 4 - Clause de taxation

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles, il est imposé et il sera prélevé chaque année, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables de la Municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après la valeur, telle qu'elle apparaît sur le rôle d'évaluation en vigueur.

ARTICLE 5

S'il advient que le montant d'une appropriation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette appropriation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toutes autres dépenses décrétées par le présent règlement et pour lesquelles l'appropriation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6

Les dispositions du présent règlement ont force et effet, nonobstant toutes dispositions contraires ou inconciliables dans les règlements de la Municipalité de L'Île-d'Anticosti.

ARTICLE 7

La taxe spéciale imposée par le présent règlement sera perçue en même temps que la taxe générale ou ordinaire.

ARTICLE 8

Toutes stipulations, conditions ou objets se rapportant au financement qui ne sont pas expressément résolues par le présent règlement pourront faire l'objet d'une résolution du Conseil.

ARTICLE 9

Le conseil est, par les présentes, autorisé à faire toutes les procédures nécessaires pour mettre le présent règlement en vigueur.

ARTICLE 10

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à L'Île-d'Anticosti ce 3^e jour du mois de mars 2020.

2020-03-538 : FARR – Mise en place d'un système de vidéoconférence - Acceptation – 1.7

Attendu que la municipalité désire acquérir un système de vidéoconférence afin de minimiser ses dépenses de déplacement;

Par conséquent, il est proposé par madame la conseillère, Shawna Doucet, appuyé par monsieur le conseiller, Michel Charlebois et résolu unanimement par les membres présents du conseil d'entériner la démarche de la MRC de Minganie au sujet de la demande d'aide financière dans le cadre du FARR pour la mise en place d'un système de vidéoconférence pour la Municipalité de L'Île-d'Anticosti et autres municipalités intéressées.

Qu'une évaluation des besoins de la municipalité soit transmise à la MRC de Minganie.

Que la Municipalité s'engage à contribuer minimalement à la hauteur de 20% de leurs besoins spécifiques.

2020-03-539 : Entériner la nomination par le maire de deux citoyens– UNESCO – 1.8

Attendu que le maire a nommé deux personnes dont madame Isabelle Plante et monsieur Éric Perreault à titre de représentant des citoyens sur le dossier de candidature de l'UNESCO;

Par conséquent, il est proposé par monsieur le conseiller, Michel Charlebois, appuyé par madame la conseillère, Shawna Doucet et résolu unanimement par les membres présents du conseil d'entériner la nomination de Mme Plante et M. Perreault à titre de représentants des citoyens dans le cadre du dossier de candidature de l'UNESCO.



No de résolution
ou annotation

Municipalité de L'Île-d'Anticosti Procès-verbaux

2020-03-540 : Accès D – Desjardins – Directrice générale - 1.9

Attendu que madame Diane Taillon, oma, gma, a été nommé directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de L'Île-d'Anticosti en date du 22 octobre 2018 et est signataire de tous les comptes de la municipalité ainsi que tous documents nécessaires à la bonne gestion de la municipalité;

Attend qu'il y a lieu de nommer la directrice générale et secrétaire-trésorière, utilisateur principal, de la Municipalité de L'Île-d'Anticosti, pour Accès D et ce pour un meilleur contrôle des transactions et la gestion lors de paiement de factures, et autres afin qu'il y ait acceptation par une personne différente de celle qui effectue les entrées de données;

Par conséquent, il est proposé par madame la conseillère, Shawna Doucet, appuyé par monsieur le conseiller, Michel Charlebois et résolu unanimement par les membres du conseil de nommer madame Diane Taillon, utilisateur principal ou administrateur principal de « Accès D » de Desjardins pour et au nom de la Municipalité de L'Île-d'Anticosti, afin de voir à accepter et signer toutes transactions faites pour et au nom de la municipalité.

2020-03-541 : Entente de confidentialité – Signatures – Maire et DG – 1.10

Il est proposé par madame la conseillère, Shawna Doucet, appuyé par monsieur le conseiller, Michel Charlebois et résolu unanimement par les membres présents du conseil d'autoriser M. John Pineault, maire, et Mme Diane Taillon, oma, gma, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer pour et au nom de la Municipalité de L'Île-d'Anticosti, tous les documents nécessaires à l'entente de confidentialité entre la Municipalité de L'Île-d'Anticosti, les partenaires et Hydro-Québec.

2020-03-542 : Entente de confidentialité – Tourisme Côte-Nord – Groupe Océan inc. - Signatures – Maire et DG – 1.11

Il est proposé par monsieur le conseiller, Michel Charlebois, appuyé par madame la conseillère, Shawna Doucet et résolu unanimement par les membres présents du conseil d'autoriser M. John Pineault, maire, et Mme Diane Taillon, oma, gma, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer pour et au nom de la Municipalité de L'Île-d'Anticosti, tous les documents nécessaires à l'entente de confidentialité avec Le Groupe Océan inc. et les différents partenaires.

2020-03-543 : Renouvellement assurances collectives – P-1

Il est proposé par madame la conseillère, Shawna Doucet, appuyé par monsieur le conseiller, Michel Charlebois et résolu unanimement par les membres présents du conseil d'accepter, tel que déposé par la directrice générale, secrétaire-trésorière, le renouvellement des assurances collectives du personnel municipal de la Municipalité de L'Île-d'Anticosti.

8. Rapport des membres du conseil

M. le maire, John Pineault : Budget et UNESCO

Madame la conseillère, Shawna Doucet : Budget et souper de la femme

Monsieur le conseiller, Michel Charlebois : Budget et demandes pour prix budgétaire pour passerelle pour le règlement d'emprunt pour les travaux dans le canal Saint-Georges.

9. Varia



No de résolution
ou annotation

Municipalité de L'Île-d'Anticosti Procès-verbaux

10. Correspondance

1. Dépôt au conseil – Lettre MAMH – Bureau de la Ministre – Scrutin le 31 mai 2020;
 2. UMQ – Signature entente-cadre – Utilisation d'emprises de lignes de transports;
 3. MAMH – Programme infrastructures municipales – Projet traitement de l'eau potable;
-

11. Période de questions

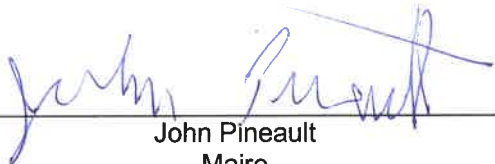
Aucune

2020-03-544: Clôture de la séance ordinaire du 3 mars 2020 - 12

Il est proposé par monsieur le conseiller, Michel Charlebois, appuyé par madame la conseillère, Shawna Doucet et résolu unanimement par les membres présents du conseil, de clôturer la séance ordinaire du conseil du 3 mars 2020.

Levée de la séance ordinaire du conseil du 3 mars 2020 - 12

Les points de l'ordre du jour étant épuisés, monsieur le maire, John Pineault, lève la séance ordinaire du 3 mars 2020 à 19 h 29.



John Pineault
Maire



Diane Taillon, oma, gma
Directrice générale et secrétaire trésorière